

Modalités de l'alternance

L'alternance

L'alternance à l'université, c'est :

- * la combinaison de périodes de formation théorique en université et d'activités et de formation professionnelle en entreprise,
- * la possibilité de préparer un diplôme tout en exerçant une activité professionnelle,
- * l'opportunité de développer des compétences et d'acquérir une expérience professionnelle,
- * le choix de pouvoir étudier tout en étant rémunéré.

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour propose un large éventail de formations accessibles en alternance dans de nombreux secteurs d'activité.

Offre de formation

Contactez-nous pour vérifier si la formation qui vous intéresse est possible par alternance, connaître le dispositif le plus adapté à votre situation ainsi que les conditions et modalités de déroulement de l'alternance.



L'alternance, une valeur ajoutée pour votre entreprise

Les types de contrats possibles

L'alternance repose sur deux types de contrat de travail distincts : le **contrat d'apprentissage** et le **contrat de professionnalisation**.

A noter l'existence de la **période de professionnalisation**, dispositif qui s'adresse à des salariés en CDI du public et du privé, pouvant être mobilisé dans le cadre d'une formation en alternance.

Le **contrat de professionnalisation** est un dispositif qui relève de la formation continue.

La Direction de la FTLV (Formation continue et Apprentissage) assure les relations avec l'entreprise pour la mise en œuvre et la gestion du contrat de professionnalisation:

- * collecte et transmission de l'ensemble des éléments nécessaires à la contractualisation
- * suivi administratif, juridique et financier du contrat tout au long de la formation.

Le **contrat d'apprentissage**, à destination des moins de 30 ans, relève de la formation initiale.



A l'UPPA, les apprentis relèvent du CFA universitaire, créé en 2009, en charge de la gestion administrative des contrats d'apprentissage.